

Châtellerault : quels travaux d'intérêt général pour le drogué Sidi Mohamed ?

écrit par Maxime | 6 décembre 2017

« Centre presse » confirme chaque jour ou presque la dérive de cette ville où l'insécurité explose.

Au programme le 5 décembre : drogue, incendies de poubelles, outrages envers la police... bizarrement, on ne nous parle pas encore de pompiers caillassés lors de leur intervention (en général, ça va ensemble...).

Sidi Mohamed est mis en cause. Il devra faire des travaux d'intérêt général.

« La personne condamnée à une peine d'intérêt général (TIG) doit travailler pour une association, une collectivité locale, un établissement public, un service de l'État ou un hôpital ».

« Le travail peut consister à :

- améliorer l'environnement naturel (jardinage...),
- réparer les dégâts liés au vandalisme (peinture, vitrage...),
- entretenir le patrimoine, (restaurer un bâtiment historique...),
- travailler auprès de victimes d'accidents de la route, notamment dans le cas d'une infraction routière,
- ou effectuer des actes de solidarité (aides aux personnes défavorisées...) ».

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1407>

Mais que peut faire un drogué oisif et agressif qui, traînant dans la rue aux alentours de 3 heures dans une petite ville de province, a le malheur, dit-il, d'être près des feux de poubelle par pur hasard (et le pire, c'est que les juges le croient) ?

A l'heure où il devient de plus en plus difficile de se faire employer en France, quel travail peut-on bien donner à une telle « chance pour la France » ?

Les actes de solidarité sont sans doute dans la liste le travail le moins qualifié.

Ce serait insulter les jardiniers, les peintres, les vitriers, les agents d'entretien, ceux qui pourvoient à la restauration d'un bâtiment historique (comme si c'était une mince affaire !) ou les soignants de victimes d'accident de la route que leur suggérer que n'importe quelle CPF pourrait faire leur travail. Tout le monde n'a pas la main verte, le sens du détail et de la précision, les connaissances scientifiques ni le courage et l'ardeur au travail qu'impliquent de telles tâches. En revanche, se plier en quatre pour aider un migrant, si possible en situation irrégulière, tout le monde sait faire, c'est même un sport national en France. Gageons donc que Sidi Mohamed sera affecté à l'aide aux migrants par le juge chargé de l'application des peines...

Ce ne sont pas les associations qui manquent en effet :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/09/12/et-537-associations-pour-les-migrants-refugies-immigres-en-france/>

Il travaillera peut-être pour le GISTI, la Cimade ou le Secours catholique qui font pression pour qu'un migrant majeur bénéficie du régime du mineur en danger par exemple...

. . .

« Depuis la fin novembre, les incendies de containers à poubelles se sont multipliés dans le centre-ville : après trois feux allumés coup sur coup dans la nuit de vendredi à samedi dans le quartier historique, les policiers pensaient tenir leur suspect : un jeune homme de 18 ans interpellé à proximité des incendies.

La justice a estimé que la procédure dressée manquait de consistance. Elle a relaxé le jeune homme jugé en comparution immédiate pour ces faits.

« Je suis toujours au mauvais endroit au mauvais moment », clame Sidi Mohamed. « Je suis juste un fumeur, je brûle pas les poubelles! Samedi, je suis sorti de chez ma copine, derrière Descartes vers 3h20. »

Les policiers viennent de pointer trois incendies depuis une demi-heure entre la rue de Tabary, la rue Bourbon la rue Cygne Saint-Jacques. Un témoin donne un signalement

vague, un suspect jeune, fin portant un sweat à capuche. Le jeune garçon est interpellé à 3h20 alors qu'il débouche sur les quais.

« C'est l'heure où vous disiez être chez votre copine », relève le président. « C'était peut-être un peu plus tôt alors. Mais ce n'est pas moi les feux! » « Pourquoi n'avoir pas voulu donner le nom de votre copine pour que la police vérifie votre alibi? » « C'est à cause de ses frères, je veux pas de problèmes. »

Les incendies survenus dans son quartier, un peu plus tôt, les 26 et 30 novembre, Sidi Mohamed les conteste tout autant. « J'étais juste posé devant chez moi, je fumais. »

Fumeux, juge le procureur Vukadinovic pour qui, même s'il n'existe pas une « preuve parfaite » telle qu'une image de vidéosurveillance, la cause est entendue. Il tient assurément le coupable toujours présent à proximité des feux, qui s'est débarrassé d'un briquet et non de son shit lors de son arrestation et qui essuyait ses mains sur les murs du local de garde à vue comme pour éliminer toute trace d'hydrocarbures.

Il requiert six mois d'incarcération immédiate.

(...) le tribunal prononce une relaxe au bénéfice du doute... et condamne le jeune oisif qui vit beaucoup la nuit à 140 heures de travail d'intérêt général pour l'usage de shit et les outrages proférés lors de sa garde à vue mouvementée ».

. . .